

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 décembre 2017**

Le 18 décembre deux mille dix-sept à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent SOLER, Maire Adjoint.

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : Mrs ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TREGUIER Gaëtan, et Mmes BEAURAIN Nathalie, LABARRE Katia, LAMME Sophie.

Absents excusés: Mme RENARD Bénédicte qui a donné pouvoir à M. Yves- Michel DURAND.  
M. TURPIN Nicolas qui a donné pouvoir à M. Mathias ADER  
Mme LEREBOURG Emilie .

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Validation du compte rendu du conseil précédent
- Délibération borne électrique « marché »
- Délibération changement de tous les contrats d'assurance de la commune
- Délibération attribution de l'assurance « Dommages ouvrage pour l'atelier municipal de la commune
- Délibération de l'attribution du poste de secrétaire de mairie
- Organisation des bureaux de vote des 14 et 21 janvier 2018
- Information des commissions
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Borne électrique « marché ».

M. Laurent SOLER explique que le montant de la participation communale inscrite sur la délibération prise lors de la séance précédente est erroné. En effet, le SDE récupérant la TVA, le montant de cette participation est H.T. Aussi, il convient de prendre la délibération suivante :

*M. Laurent SOLER présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-Ext-2017-0-76106-7428** et désigné « borne marché (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 12 528 .00 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 522.00 € H.T.*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

- ✓ *D'adopter le projet ci-dessus,*
- ✓ *D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 522.00 € H.T,*
- ✓ *De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,*
- ✓ *D'autoriser le maire adjoint à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

*Cette délibération annule et remplace celle émise le 13 novembre 2017*

### Changement d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux.

M. Laurent SOLER rend compte de la consultation afférente à l'assurance des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition de la compagnie SMACL selon les conditions suivantes :
  - ✓ Véhicules à moteur : 741.70 euros.
  - ✓ Dommages aux biens : 873.34 euros.
  - ✓ Assistance juridique : 311.65 euros.
  - ✓ Responsabilité civile : 590.76 euros.
  - ✓ Protection juridique élus et fonctionnaires : 72.71 euros.

Soit un montant global de 2 590.15 euros.

- autorise M. Laurent SOLER à signer tous les actes afférents à cette décision.

### Assurance dommages –ouvrages pour l'atelier municipal

M. Laurent SOLER expose que dans le cadre de la construction de l'atelier municipal, il convient de souscrire une assurance « dommages ouvrages » et rend compte de la consultation effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir la proposition de la compagnie SMACL, assise sur une assiette provisoire de 290 859.00 euros, selon les conditions suivantes :
  - ✓ Garantie de base : montant provisoire T.T.C de 5 177.21 euros.
  - ✓ Eléments d'équipement : montant provisoire T.T.C de 164.86 euros.
  - ✓ Dommages immatériels : montant provisoire T.T.C de 221.92 euros.
- autorise M. Laurent SOLER à signer tous les actes afférents à cette décision.

### Recrutement sur l'emploi de secrétaire de mairie

M. le Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 novembre 2017 autorisant le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 21 /35<sup>ème</sup> pour la période allant du 14 Novembre 2017 au 31 Janvier 2018.

Compte tenu des délais restreints pour formaliser l'embauche de cet agent, M. Laurent SOLER propose de proroger cet emploi jusqu'au 31 mars 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de proroger le contrat de recrutement à durée déterminée pour l'emploi de secrétaire de mairie à raison de 21/35<sup>ème</sup> jusqu'au 31 mars 2018.
- Autorise M. le Maire adjoint à entreprendre les formalités pour nommer l'agent en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
-

### Organisation des bureaux de vote.

M. Laurent SOLER fait un tour de table pour connaître les disponibilités des élus pour assurer les permanences du bureau de vote.

### Informations des commissions.

#### Commission travaux.

M. Daniel MERAY rend compte de l'avancement des travaux de l'atelier municipal :

- ⇒ Celui – ci sera hors d'eau fin janvier.
- ⇒ L'entreprise AVENEL propose deux solutions pour l'installation des panneaux photovoltaïques (intégrés ou semi-intégrés).
- ⇒ Des devis d'entreprises ont été adressés à Mme Caroline Thibault pour le lot n° 6 resté infructueux.
- ⇒ Problème du passage d'un câble électrique au travers de la rue du Puits.

Il précise que les travaux d'accès au foyer rural ainsi que ceux du parking sont terminés.

Un courrier a été adressé à Orange concernant l'installation des lignes téléphoniques « impasse des Prairies ».

### Communauté de Communes.

M. Mathias ADER rend compte des différentes mesures prises par la communauté de communes Inter Caux Vexin dans le cadre de ses diverses compétences (voirie, eau ...)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**

Katia **LABARRE**

Sophie **LAMME**

Daniel **MERAY**

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Bénédicte **RENARD**  
(pouvoir à M. Durand)

Nicolas **TURPIN**  
(pouvoir à M. ADER)